



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Priorités du budget fédéral de 2018

Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense et de représentation des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que des juges nommés par le fédéral et à la retraite, de leurs conjoints et de leurs survivants.

Forte de 180 000 membres, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, l'Association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Dans ce mémoire, Retraités fédéraux traite de la sécurité de la retraite et des soins de santé pour les aînés, lesquels encourageront aussi la productivité, la croissance économique et la concurrentialité du Canada.

Une retraite assurée, des économies solides

Les aînés canadiens constituent un groupe diversifié et dynamique qui est en train de transformer notre définition des concepts de la retraite et du vieillissement, car ils jouissent d'une longévité en relative bonne santé jamais vue auparavant et sont plus nombreux que les jeunes depuis 2015. Le budget fédéral de 2018 est le moment idéal pour faire les investissements et définir les politiques publiques qui assureront que ce groupe actif et grandissant continue d'être une force au service du bien pour les décennies à venir.

Les Canadiens continuent d'être productifs tout au long de leur retraite et de contribuer aux économies nationale et locales : ils font des achats appréciables, dont des véhicules ou de nouvelles maisons; plusieurs font des voyages au pays, s'adonnent à d'autres activités de loisir et ils [font du bénévolat \(en 2010, cela représentait plus d'un milliard d'heures de la part de bébé-boumeurs et d'adultes âgés\)](#).

La sécurité du revenu de retraite est essentielle et les régimes à prestations déterminées bien gérés et disciplinés constituent le meilleur moyen d'y parvenir : ils [assurent la sécurité de la retraite](#) et contribuent à la prospérité nationale. De plus, leurs prestations [réintègrent l'économie canadienne](#) sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi croissance commerciale et emplois. Les retraités qui disposent de régimes à prestations déterminées sont moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, comme le Supplément de revenu garanti. De plus, une bonne sécurité du revenu de retraite entraîne un meilleur état de santé, ce qui réduit les demandes imposées au système de soins de santé.

Comme le mentionne le [mémoire prébudgétaire 2017 de l'Association nationale des retraités fédéraux](#), un revenu adéquat, assuré et prévisible — ou son absence — représente une question

majeure pour les Canadiens, car cela exige qu'un grand nombre d'entre eux continuent à travailler jusqu'à un âge avancé, pour des raisons financières. Et les aînés de demain sont également à risque. Comme l'accès à des pensions à prestations déterminées, de plus en plus de Canadiens n'ont à leur disposition que des véhicules comme des régimes à cotisations déterminées, des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec comme source de revenus. Les personnes qui ne disposent que de ces options éprouvent des difficultés à assurer une sécurité de la retraite adéquate, et ce, pour plusieurs raisons.

En voici une : au Canada, certains des frais prélevés sur les fonds communs de placement figurent parmi les plus élevés au monde. Dans son étude « Risky Business » de 2014, Hugh Mackenzie a conclu qu'un Canadien qui cotise un pourcentage régulier de son revenu à des véhicules d'épargne-retraite comme des REER perdrait 36 % de ses économies en moyenne au cours de sa vie en raison des frais de gestion prélevés. De plus, les REER et autres véhicules similaires n'offrent pas les économies d'échelle et les efficacités dont les régimes à prestations déterminées sont dotés : protection contre le risque de longévité et l'inflation, et gestion commune des placements.

Les REER évoluent en Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), qui sont imposables et exigent des retraits minimums qui augmentent avec l'âge. Même si les facteurs de retrait ont été modifiés en 2015, ces règles n'ont pas tendance à s'adapter à la longévité accrue. La structure d'un FERR peut faire en sorte que certaines personnes épuisent leur pécule plus rapidement que cela ne serait idéal, les laissant en proie à des difficultés financières.

De nouveaux rapports montrent que les Canadiens de différentes générations veulent avoir accès à un revenu de retraite assuré et prévisible par l'entremise de pensions à prestations déterminées. Et ils sont disposés à payer pour les obtenir. Les pensions à prestations déterminées continuent de contribuer à attirer et à retenir les employés.

Le projet de loi C-27 (*Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*), qui a été déposé en octobre 2016, représente un obstacle à la sécurité de la retraite et à ses avantages considérables. Cette législation introduirait un cadre instaurant des régimes de retraite à prestations cibles dans le paysage des pensions fédérales du Canada. Établis de manière juste et équitable à titre de nouveaux régimes, et seulement à compter de maintenant, ils peuvent augmenter la sécurité de la retraite pour certains Canadiens. Malheureusement, le projet de loi C-27 permettra aux régimes de retraite à prestations cibles de remplacer les régimes de retraite à prestations déterminées valables et des pensions de retraite déjà gagnées de nombreux Canadiens à la retraite ou encore actifs. Il entraînera probablement aussi des répercussions à plus long terme sur les économies locales et nationale. Il faut tout d'abord prendre des initiatives

pour améliorer la sécurité de la retraite au Canada, et cela comprend des mesures particulières pour préserver un avenir aux régimes de retraite à prestations déterminées. Au nombre des éléments d'une stratégie qui assurerait cet avenir, on peut mentionner l'élimination des exonérations de cotisations, des débats sur les exigences du financement selon l'approche de la solvabilité.

Outre la valeur que les régimes de pensions à prestations déterminées représentent pour les économies, les particuliers et les employeurs, ces régimes sont également d'importants investisseurs institutionnels dans l'économie. Les régimes de pensions canadiens investissent dans les actions canadiennes, ainsi que dans l'immobilier et l'infrastructure, comme des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, des installations de services publics et des pipelines. Comme ils misent sur la croissance à long terme, les caisses de retraite occupent une position unique pour ce qui est d'investir dans des projets à long terme, y compris ceux qui sont envisagés dans le plan *Investir au Canada* et par la Banque de l'infrastructure du Canada. [L'ancien gouverneur de la Banque du Canada David Dodge](#) a mentionné que « Les régimes à prestations déterminées ont aussi des caractéristiques positives importantes en matière d'efficience. (...) Mais les marchés financiers en tirent aussi des gains d'efficience. Les administrateurs de régimes à prestations déterminées ont à la fois la capacité et le désir d'investir dans des catégories d'actifs qui, normalement, pourraient être délaissées par l'investisseur individuel moyen. »

En soutenant les régimes à prestations déterminées et en éliminant les inefficiences des outils d'épargne-retraite, on assurera que les aînés canadiens d'aujourd'hui et de demain sont en bonne posture pour continuer à contribuer à notre économie et à notre croissance. Retraités fédéraux estime que le gouvernement devrait mettre le projet de loi C-27 de côté et prendre des mesures, dans son budget de 2018, pour s'assurer que les outils et les programmes d'épargne-retraite sont efficaces, efficaces et réalistes.

Instaurer une stratégie nationale sur les aînés

Retraités fédéraux préconise depuis longtemps une stratégie nationale sur les aînés portant sur les soins à domicile, le logement et la vie communautaire. Une telle stratégie fournirait le plan directeur d'un continuum de soins intégrés répondant aux besoins d'une population d'aînés grandissante, tout en soutenant une économie dynamique intergénérationnelle. Les organismes d'aînés estiment que les mesures prises tant par le [Sénat](#) que la [Chambre des Communes](#) sont encourageantes.

Les recherches et l'expérience ont montré qu'en s'attaquant [aux déterminants sociaux de la santé](#), notamment l'accès à un logement abordable et à une collectivité appropriée, à la sécurité

du revenu de retraite et à des filets de sécurité sociale comme les soins de santé (ce qui comprend les soins à domicile et les soins de longue durée), on aide les aînés à demeurer actifs et à contribuer de manière indépendante aux économies, car cela leur permet d'acheter des biens et des services, et à contribuer à de meilleures balances commerciales. Mais les lacunes des politiques sociales du Canada sont en train de constituer des obstacles à l'indépendance des aînés et au rôle essentiel qu'ils jouent au sein de collectivités et d'économies saines et dynamiques.

Ces lacunes augmentent les pressions et les demandes à l'égard des aidants naturels, tout en ayant une incidence sur la production nationale, pierre angulaire d'une économie solide. Le [Conference Board of Canada](#) estime que le coût de la perte de productivité pour les employeurs canadiens représente 1,3 milliard de dollars par année, en raison des besoins de soins aux aînés qui ne sont pas comblés par le système de soins de santé.

[Les femmes subissent les effets des lacunes des soins aux aînés de manière disproportionnée](#) : alors qu'elles participent considérablement à la main-d'œuvre, elles sont plus susceptibles de prendre soin des membres de la famille, de subir des effets négatifs sur leur carrière (comme des pertes de possibilités et de revenu) et d'imposer des contraintes à leurs employeurs à cause des soins qu'exigent leurs familles. Plus de 35 % des travailleurs du Canada consacrent jusqu'à 30 heures ou plus par semaine [à prendre soin d'aînés de manière informelle](#) sans être payés, tout en assumant les responsabilités de leur emploi. La plupart des aidants naturels sont âgés de 45 ans et plus et travaillent toujours. Continuer à compter sur des aidants naturels non payés pour assumer les soins aux aînés — alors même que notre population vieillit — ne constitue pas la solution visionnaire souhaitée par les aînés, les familles ou les entreprises du Canada.

Les récentes mesures prises par ce gouvernement fédéral sont positives, notamment le financement de 6 milliards de dollars échelonné sur dix ans pour les soins à domicile, les soins palliatifs et les besoins des aidants naturels, dans le cadre des accords de santé bilatéraux qu'il a conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Comme les Canadiens dépensent [33 milliards de dollars par an](#) en coûts directs et indirects pour prendre soin de leurs parents vieillissants, le financement et la vision relatifs à cette priorité ne peuvent s'arrêter là.

Nous associons souvent les soins à domicile avec les soins de santé, mais l'indépendance des aînés prend plusieurs formes et comprend l'accès à des services non médicaux comme des services d'entretien, la préparation des repas, le transport pour aller à des rendez-vous ou à des activités sociales, le déneigement, bien plus encore, comme des possibilités de mieux-être et de voyages. Cela représente des possibilités uniques pour les entreprises canadiennes. Le fait d'aider les entreprises à orienter des activités, des produits et des services en fonction du groupe

démographique des aînés nous aidera tous à récolter les fruits — financiers et autres — et à stimuler l'économie.

Nous pouvons également nous tourner vers plusieurs pays qui s'attaquent avec succès aux déterminants sociaux de la santé et qui obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et de [meilleures économies](#). En [Suède](#), par exemple, les services de soins aux aînés sont intégrés à l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins, de même que ceux des familles qui en prennent soin et des travailleurs salariés. Et le Canada a son propre exemple unique dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, administré par Anciens Combattants Canada et coordonné pour les anciens combattants de toutes les provinces et territoires. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants fournit du financement aux anciens combattants et à leurs survivants pour répondre à certains besoins en matière de soins et de soutien à domicile.

Trop souvent, les aînés éprouvent des problèmes d'isolement, de mobilité et d'accessibilité parce que les besoins uniques d'une population âgée ne sont pas pris en compte dans la planification et le développement communautaire. [Les collectivités-amies des aînés](#) contribuent également à de meilleurs résultats de santé pour les aînés et favorisent la sécurité, une bonne santé et l'engagement communautaire. Nous félicitons le gouvernement d'avoir alloué des fonds au logement pour les aînés dans le budget fédéral de 2017 et recommandons une mesure supplémentaire : l'adoption de financement ciblé pour les collectivités-amies des aînés ([CAA](#)) pour contribuer à promouvoir des communautés accueillantes à l'égard des aînés dans nos provinces et municipalités, ainsi que la mise en œuvre de normes de conception de [Universal Design](#) comme critère d'attribution de fonds pour les nouvelles infrastructures ou les rénovations d'infrastructures existantes.

Il est nécessaire de faire des investissements dans les infrastructures de logement accessible, sécuritaire, abordable et à long terme pour les aînés. Ces investissements créeront des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin devient urgent : l'[Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes estime](#) que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 trillion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements versent 595 milliards de dollars en programmes et en financement, il en résultera probablement un déficit de 590 milliards de dollars. Pour relever ce défi, des initiatives coordonnées seront nécessaires, de même qu'une pensée novatrice et l'engagement des autres secteurs sur la façon de financer et de structurer les soins de longue durée.

En ce qui concerne le budget de 2018, Retraités fédéraux recommande que le gouvernement fédéral dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale sur les aînés avec nos provinces et territoires, ce qui contribuera à améliorer la productivité et à renforcer

l'économie. Plus précisément, une Stratégie nationale sur les aînés doit comprendre un plan coordonné de soins à domicile qui tient compte des points susmentionnés, une stratégie nationale de soins palliatifs et de fin de vie et des investissements dans l'infrastructure pour répondre aux besoins résidentiels des aînés.

Enfin, Retraités fédéraux recommande l'ajout d'une voix expressément dédiée aux aînés au sein du Cabinet, tout comme c'est le cas avec un ministre de la Jeunesse. Les Canadiens comprennent le besoin d'un ministre responsable de la Jeunesse : les jeunes, après tout, sont l'avenir du Canada Mais les aînés, qui représentent la plus forte croissance démographique au Canada ayant plus que jamais l'occasion de contribuer à leurs collectivités et à leur économie, devraient avoir une voix dédiée à la défense de leurs besoins particuliers au sein du gouvernement, en veillant à ce que nous examinions toujours les décisions sur les politiques publiques du point de vue des aînés..

Dernières remarques

Les faits sont clairs : les aînés et leur famille jouent un rôle crucial dans une économie saine et productive, mais leur capacité de le faire dépend de la sécurité du revenu de retraite et d'un système de soins de santé ciblé qui répond efficacement aux demandes des aînés.

Lors de l'élection fédérale de 2015, ce gouvernement s'était distingué par une plateforme qui comprenait un gouvernement juste, ouvert et transparent; des politiques fondées sur les faits; et l'accent mis sur l'amélioration de la sécurité de la retraite pour les Canadiens grâce à l'amélioration du Régime de pensions du Canada et aux changements apportés à la Sécurité de la vieillesse; des mesures, y compris des investissements dans des logements abordables et des établissements pour personnes âgées; et un nouvel Accord sur la santé axé sur les soins à domicile et sur un meilleur accès aux médicaments d'ordonnance nécessaires.

Des mesures ont été prises sur bon nombre de ces enjeux. Le budget fédéral de 2018, qui met de nouveau l'accent sur les recommandations susmentionnées et prend de nouvelles mesures pour y donner suite, offre au gouvernement l'occasion de poursuivre dans une direction positive pour les aînés du Canada.